



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 6 mai 2014 à 20h15
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

Présidence M. Gérard Buchs, Syndic

Présents 44 personnes (2 personnes sans droit de vote)

Secrétaire Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il salue particulièrement ses deux nouveaux collègues du Conseil communal, Mme Sandra Gothuey en charge des affaires sociales et de la santé ainsi que M. Cédric Borer en charge de l'enseignement et de la formation. Ces deux nouvelles personnes ont débuté leur mandat en date du mardi 18 février 2014 suite à leur élection et leur assermentation. M. le Syndic leur souhaite beaucoup de plaisir et de nombreuses années dans l'exercice de cette fonction au sein du Conseil communal.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté route : Mme Gisèle Aebischer
- Pour les personnes assises au centre : M. Daniel Rigolet
- Pour les personnes assises côté Fiaugères : Mme Wiveca Pilloud

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 44 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mmes Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 22 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 25 avril 2014 et une parution dans la Feuille Officielle, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2013**
2. **Modification des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)**
3. **Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)**
4. **Comptes 2013**
 - 4.1 Comptes de fonctionnement
 - 4.2 Comptes d'investissement
 - 4.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 4.4 Approbation
5. **Divers**
 - 5.1 Informations sur la modification du carrefour de Fiaugères

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2013

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 42
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

Le procès-verbal est accepté. M. le Syndic remercie son auteure, Mme Florence Genoud Bailat.

2. Modification des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation (CO)

But de la modification

L'étude préalable relative aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO estime que la dépense devrait s'élever à quelque CHF 28 millions. La limite d'endettement actuelle se situe à CHF 20 millions et, en tenant compte des emprunts déjà contractés, l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation peut encore emprunter CHF 12,6 millions. Au vu des CHF 28 millions prévus pour les travaux, il manque d'ores et déjà près de CHF 15,4 millions.

Après discussion avec le Service des communes, celui-ci estime qu'une modification des statuts s'impose, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO. Sachant que l'approbation de nouveaux statuts par les services de l'Etat prend un certain temps, il est important de faire valider rapidement les modifications par les communes du district.

Une révision plus conséquente devra certainement être entreprise dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, mais, étant donné le degré d'urgence des travaux à réaliser au CO, les modifications proposées dans le présent message ne peuvent pas attendre jusque-là.

Modification de l'article 15a

La modification proposée à l'Art. 15a concerne la limite d'endettement pour les constructions.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 20 millions (CHF 20'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 21.04.1998)	Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 50 millions (CHF 50'000'000.-) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. (Révisé le 12.03.2014)

La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à CHF 50 millions. Avec cette limite, l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu - sachant que le coût des travaux ne sera connu qu'au terme du concours d'architecture - et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt, autorisation accordée en fonction des charges supportables par les communes du district.

Il est à relever que la limite d'endettement pour l'exploitation reste inchangée.

Modification de l'article 15b

Les modifications proposées à l'Art.15b concernent les alinéas 2 et 3 qui font référence au droit de référendum facultatif et au droit de référendum obligatoire.

Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. Les modifications proposées reconnaissent totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

Modification de l'alinéa 2

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000'000.- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.	Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 3 millions (CHF 3'000'000.-) sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo. (Révisé le 12.03.2014)

Modification de l'alinéa 3

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 10'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.	Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30 millions (CHF 30'000'000.-) sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 12.03.2014)

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter la modification de l'Art. 15a, la modification de l'Art. 15b, alinéa 2 et la modification de l'Art. 15b, alinéa 3, des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 41
NON	: 0
ABSTENTION	: 1

3. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG)

But de la modification

L'étude relative aux travaux de transformation et d'agrandissement de la station d'épuration (Step) La Verna à Ecublens FR montre que la dépense devrait s'élever à quelque CHF 25 millions. La limite d'endettement actuelle se situe à CHF 20 millions, et tenant compte des emprunts déjà contractés, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne peut encore emprunter CHF 17.5 millions. Au vu des CHF 25 millions prévus pour les travaux, il manque d'ores et déjà près de CHF 7.5 millions.

Après discussion avec le Service des communes, celui-ci estime qu'une modification des statuts s'impose, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de transformation et d'agrandissement de la Step. Sachant que l'approbation de nouveaux statuts par les services de l'Etat prend un certain temps, il est important de faire valider rapidement les modifications par les communes de notre association.

Une révision des statuts plus conséquente est en cours de réalisation, mais, étant donné le degré d'urgence des travaux à réaliser à la Step, les modifications proposées dans le présent message ne peuvent pas attendre jusque-là.

Modification de l'article 34

La modification proposée à l'Art. 34 concerne la limite d'endettement.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) CHF 20'000'000.- au titre de crédit de construction b) CHF 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie	Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) CHF 30'000'000.- au titre de crédit de construction (Révisé le 10.04.2014) b) CHF 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie

La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à CHF 30 millions. Avec cette limite, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt, autorisation accordée en fonction des charges supportables par les communes membres de notre association.

Il est à relever que la limite d'endettement pour la trésorerie reste inchangée.

Modification de l'article 21

Les modifications proposées à l'Art.21 concernent l'alinéa 3 qui fait référence au droit de référendum obligatoire.

Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. La modification proposée reconnaît totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

Modification de l'alinéa 3

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 4'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 28.10.2010)	Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo. (Révisé le 10.04.2014)

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter la modification de l'Art. 34 et la modification de l'Art. 21, alinéa 3, des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne.

Remarques ou questions :

M. Charly Brillard se demande comment les communes vont assumer ces importantes charges financières.

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'un souci permanent du Conseil communal.

M. Pascal Delessert demande si une clé de répartition a déjà été définie.

M. le Syndic répond par l'affirmative, chaque commune connaît le montant qui sera à sa charge.

M. Jean-Louis Aebischer demande s'il est possible de connaître le montant qui sera à charge de la commune de Saint-Martin.

M. Yves Currat lui répond qu'une augmentation de charges de CHF 130'000.- est prévue d'ici 2017.

M. Ryszard Rakowiecki souhaite connaître la cause d'une telle augmentation.

M. Yves Currat lui répond que la STEP est en limite de capacité et n'est plus aux normes. C'est la raison pour laquelle elle doit être agrandie et refaite.

M. le Syndic informe l'assemblée que M. Christian Rouiller, Président du VOG est présent ce soir et il lui passe la parole pour de plus amples explications.

M. Christian Rouiller informe que l'association comprend des communes du canton de Vaud et de Fribourg qui ont une population en effervescence. L'horizon 2025 est calculé par rapport aux équivalents habitants (EH) en fonction des Plans d'Aménagements Locaux (PAL) en vigueur. Il faut également prévoir l'arrivée de nouvelles industries. Il relève que l'estimation EH qui a été calculée pour l'horizon 1990-2010 s'est avérée exacte et se situe aujourd'hui à 22'000 EH.

Ces dernières années des investissements pour 2.5 millions ont été réalisés afin de remettre à jour les installations. Des bassins de décantations doivent être refaits et cela représente un montant de 8 millions. Un montant de 11 millions est également à prévoir pour l'augmentation des EH des communes membres et 5 millions pour les réserves futures. Il précise que les premières études ont débuté en 2006-2007.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Syndic remercie M. Christian Rouiller pour ces précisions et il relève que la part d'investissement pour Saint-Martin correspond aux EH de la commune.

Votation à mainlevée :

OUI	: 41
NON	: 1
ABSTENTION	: 0

4. Comptes 2013

M. le Syndic donne la parole à M. Roger Braillard, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes.

4.1 Comptes de fonctionnement

M. Roger Braillard commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 5'289.12**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 94'915.00**. Il se dit satisfait de clore les comptes 2013 avec un résultat bénéficiaire alors que les trois dernières années étaient déficitaires.

Administration

Diminution des jetons de présences du Conseil communal en raison des changements au sein du Conseil communal qui a fonctionné à 5 membres pendant quelques semaines.

Ordre public

Augmentation du poste « police et justice » en raison de la professionnalisation du service des curatelles.

Police intercommunale du feu : diminution des soldes des sapeurs car l'effectif était en diminution

Police du feu communale : augmentation des taxes d'exemptions

Enseignement et formation

Accueil extrascolaire : diminution d'environ CHF 12'000.- par rapport au budget

Bus scolaire : une réserve de CHF 19'300.- a été attribuée

Administration scolaire : le budget a été respecté

Fond de réserve école : un montant de CHF 20000.- a été attribué

Culte, culture, loisirs

Diminution de CHF 4'000.- par rapport au budget

Tous les comptes se situent en-dessous du budget

Santé

Augmentation de CHF 14'500.- pour la participation payée au canton pour les personnes âgées

Diminution de CHF 12'000.- pour la participation aux soins et l'aide à domicile

Affaires sociales

Forte augmentation par rapport au budget.

Crèches et garderies : budget : CHF 6'000.-, comptes CHF 39'239.70

Mamans de jour : budget : CHF 6'000.-, comptes CHF 11'415.85

Mme Carmen Genoud demande ce que comprend le compte « crèches, garderies ».

M. Roger Braillard lui répond qu'il s'agit des subventions communales versées aux parents qui placent les enfants dans les crèches. Cela ne concerne pas uniquement la crèche Carpati à Saint-Martin, mais toutes les crèches avec lesquelles la commune a signé une convention.

M. Philippe Corbaz constate une grosse augmentation des charges pour les crèches et une forte diminution pour l'accueil extrascolaire par rapport au budget. Il demande s'il y a une interaction entre ces deux structures.

M. Roger Braillard lui répond par la négative car l'accueil extrascolaire dépend du chapitre « formation » et la crèche se trouve dans le chapitre « affaires sociales » car les enfants qui fréquentent la crèche ne sont pas encore scolarisés.

Mme Charlotte Fisler explique qu'il pourrait y avoir une interaction par rapport aux mamans de jours qui pourrait concerner des enfants scolarisés dont le compte fait partie du même poste que la crèche.

Mme Christine Rigolet, caissière communale, informe que des subventions sont versées à l'accueil extrascolaire pendant 3 ans.

Mme Charlotte Fisler rajoute qu'il s'agit de subventions versées par la Confédération et le canton.

Mme Carmen Genoud, responsable de la crèche Carpati, informe que la crèche reçoit également une aide pendant 2 ans.

M. Christian Rouiller demande si le Conseil communal a pensé à augmenter les tarifs étant donné que le budget prévu est inférieur aux coûts réels.

M. le Syndic lui répond que ce n'est pas possible car les tarifs sont imposés par la loi.

M. Joseph Molleyres demande si la location des locaux est incluse dans ces montants.

M. Roger Braillard lui répond qu'un loyer est facturé mais il n'apparaît pas dans ce compte.

Assistance

Service social haute-Veveyse : augmentation de CHF 26'380.85 par rapport au budget

Transports et communications

Amortissements en diminution car une dette est entièrement remboursée pour un tronçon de route et les taux d'intérêts sont actuellement très bas.

Trafic régional, cartes journalières CFF : la couverture des frais se situe à 75%. Ce service étant trop onéreux, le Conseil communal a décidé de l'interrompre.

Protection et aménagement de l'environnement

Un minimum de dégâts a été constaté sur les installations.

Un montant de CHF 44'291.10 est attribué à la réserve.

Epuration : aucun fonds de réserve. C'est pourquoi les taxes devront être augmentées lors de la prise en charge des frais de l'agrandissement de la STEP.

Ordures ménagères : le taux de couverture se situe à 83.5 %.

Déchèterie d'Oron : augmentation de CHF 11'962.95 par rapport au budget

M. Christian Rouiller demande si l'introduction de la taxe au sac à Oron va provoquer la suppression de la récolte des plastics à la déchèterie.

M. Yves Currat lui répond par la négative car la récolte des plastics ne représente que 12% et cela ne gêne pas la commune d'Oron.

Mme Gisèle Aebischer relève qu'actuellement les plastiques agricoles sont récupérés à Oron et elle se dit très satisfaite de cette déchèterie.

Economie

Augmentation pour les coupes de bois qui se sont déroulées dans des conditions difficiles. Une coupe supplémentaire a été réalisée pour les routes forestières.
La vente de bois représente un montant de CHF 57'505.35

Finances et impôts

Augmentation d'env. CHF 200'000.- pour les impôts revenu/fortune.
La commune compte un certain nombre de bons contribuables.
Augmentation sur l'encaissement des impôts spéciaux.
Les intérêts des dettes sont en diminution.

M. Philippe Corbaz souhaite obtenir des informations sur le compte « Autres postes » qui prévoyait un montant de CHF 25'500.- au budget, alors que le compte totalise un montant de CHF 117'010.30.

M. Roger Braillard répond qu'il s'agit d'amortissements supplémentaires qui ont pu être effectués suite aux bons résultats de l'année 2013 mais et ne pouvaient pas être prévus lors de l'établissement du budget.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard pour toutes ces explications.

4.2 Comptes d'investissements

Ce compte se solde par un excédent de charges de **CHF 402'155.55.**

M. Roger Braillard commente les investissements suivants :

Véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers	CHF 119'701.80
Appareils de protection respiratoire pour le corps CSPI	CHF 22'907.75
Participation matériel corps des sapeurs-pompiers CSPI	CHF 7'758.75
Participation stand de tir intercommunal Porsel	CHF 6'974.40
Aménagement trottoir rte de la Perrausa et abri bus	CHF 264'620.95
Construction d'un columbarium et aménagement	CHF 37'859.00
Révision PAL / RCU	CHF 15'046.15
Amélioration de pistes forestières	CHF 180'852.75
Achat de terrain art. 7 RF	CHF 300'000.00

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

M. Roger Braillard présente également un tableau montrant les amortissements complémentaires, les réserves obligatoires et non obligatoires effectués sur les comptes 2013, ainsi que le bilan au 31.12.2013.

141.02	Révision PAL/RCU	2012	CHF 11'917.40
141.81	Aménagement de pistes forestières	2013	CHF 3'121.10
141.36	Canalisations EC route cantonale	2010	CHF 595.80
143.05	Construction d'un columbarium	2013	CHF 29'727.15
146.00	Achat matériel sapeurs-pompiers	2011	CHF 6'120.80
146.02	Appareil protection respiratoire	2011	CHF 47.55
152.15	Participation stand de tir intercommunal	2012	CHF 6'974.40
152.14	Participation CSPI	2013	CHF 7'758.75
			CHF 66'262.95
Réserves obligatoires			
280.03	Réserve adduction d'eau	2013	CHF 44'292.10
Réserves non-obligatoires			
280.91	Réserve bus scolaires	2013	CHF 19'300.00
280.90	Réserve fond rénovation école	2013	CHF 20'000.00
282.02	Réserve columbarium		CHF 3'316.50
			CHF 42'616.50
	Total des amortissements + réserves		CHF 153'171.55
	Bénéfice final du compte de fonctionnement		CHF 5'289.12
	Bénéfice réel 2013		CHF 158'460.67

1	ACTIF	6'743'597.88	2	PASSIF	6'743'588.88
10	Patrimoine financier	1'827'932.73	20	Engagements courants	149'165.25
	Caisse, CCP, C/C bancaires (Trésorerie)	1'827'932.73		Créanciers	149'165.25
11	Exigibles	871'413.85	21	Dettes	813'395.75
	C/C Etat	120'560.65		C/C Raiffeisen, BEF	813'395.75
	Débiteurs impôt	690'372.35			
	Autres débiteurs	60'480.85	22	Emprunts	2'794'750.00
				Emprunts à taux fixe, SECO, Crédits d'invest.	2'009'750.00
				Investissements consolidés en 2013	785'000.00

12	Banques	504'446.00	24	Provisions	21'500.00
	Parts sociales (BR, SAIDF, etc)	31'446.00		Pertes sur débiteurs impôts	21'500.00
	Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	473'000.00			
			25	Passifs transitoires	36'194.55
13	Actifs transitoires	6'151.95	28	Réserves	1'506'006.10
				Réserves PC, eau, école, bus, bât. Zone à bâtir	
14	Patrimoine administratif	3'533'653.35	29	Capital	1'422'577.23
	Canal. EC, EU, Rtes, abris PC, bât., écoles	3'533'653.35		Fortune	1'412'122.21
				Fortune CSPI	5'165.90
				Bénéfice en cours	5'289.12

		Nombre d'habitants au 31.12.2013	1'013
Dettes	813'395.75		
Emprunts	2'794'750.00		
Dette brute	3'608'145.75	Dette brute par habitant	3'561.85
Dette nette	1'948'493.38	Dette nette par habitant	1'923.50

Remarques ou questions :

Concernant la Protection civile et l'eau, **M. Christian Rouiller** demande quels sont les montants qui ont été attribués aux réserves.

Réponse de **M. Roger Braillard** : protection civile CHF 297'350.-, eau potable CHF 322'345.-. Les autres montants sont des réserves non obligatoires.

4.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière pour la lecture du rapport de la commission financière et un résumé du rapport de l'organe de révision.

Tout d'abord, M Jean-Luc Maillard excuse Mme Elena Bragagnini Borloz, membre de la commission financière, qui est absente ce soir pour raison professionnelle.

Il explique qu'au vu de sa longueur et de son contenu plutôt technique et légal, il a été décidé de ne plus lire le rapport de l'organe de révision en assemblée. Ce document peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2013 tel qu'il est présenté.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions :

M. Philippe Corbaz demande s'il est possible d'obtenir ces documents en ligne.
Mme Florence Genoud Bailat lui répond qu'ils sont joints au procès-verbal de l'assemblée communale.

4.4 Approbation

4.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 35
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

4.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 35
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard et Mme Christine Rigolet pour leur excellent travail dans la tenue des comptes.

5. Divers

5.1 Information sur la modification du carrefour de Fiaugères

M. Stéphane Rossier informe que la demande préalable a été acceptée dans tous les services. La mise à l'enquête aura lieu dans 2-3 semaines pour une durée de 30 jours. Le début des travaux est prévu pour l'été 2014.

Mme Gisèle Aebischer demande si la place sur l'abri PC sera goudronnée.
M. Stéphane Rossier lui répond par l'affirmative.

M. Philippe Corbaz demande si ces travaux impliqueront la fermeture de la route.

M. Stéphane Rossier lui répond qu'un système de circulation alternée sera mis en place avec des feux, mais la route ne sera pas fermée.

Mme Gisèle Aebischer demande si un rond-point est prévu au croisement.

M. Stéphane Rossier répond qu'il n'y aura pas de rond-point mais une amélioration du carrefour. Il présente les modifications sur le plan affiché à l'écran.

M. Philippe Corbaz demande s'il ne faudrait pas profiter de ces travaux pour améliorer le chemin de la Prela.

M. Stéphane Rossier répond qu'une étude est en cours pour l'amélioration de cette route.

Mme Christine Rigolet demande si la route derrière l'ancien local de coulage sera toujours praticable.

M. Stéphane Rossier répond par l'affirmative.

Mme Christine Rigolet relève qu'il manque un signal « sens interdit » au bas de cette route car elle est tout de même empruntée dans le faux sens.

M. Stéphane Rossier répond que la signalisation sera remise à jour à la fin des travaux, y compris pour cette route.

M. Daniel Rigolet se demande s'il est nécessaire de maintenir cette route car elle est dangereuse lorsqu'elle est utilisée par les convois agricoles.

M. Stéphane Rossier tient compte de cette remarque et informe que le Conseil communal en rediscutera.

M. Christian Rouiller rajoute que le bus du CO devra également emprunter cette route.

M. le Syndic répond qu'il ne s'agit pas de la même route. Celle qui soulève des questions se situe derrière l'ancien local de coulage à Fiaugères

Mme Gisèle Aebischer demande si l'arrêt de bus sera vraiment utile pour le bus sur la route de Bulle car il emprunte la route de la Verrerie pour le trajet en direction de Le Crêt.

M. Stéphane Rossier répond que dès que l'arrêt de bus sera construit, il s'arrêtera toujours sur cette place, à l'aller comme au retour. A l'aller il descendra entre l'abri PC et l'ancienne laiterie pour rejoindre la route de La Verrerie.

Mme Gisèle Aebischer informe qu'à Saint-Martin, lorsque le bus doit attendre il stationne sur la place du village et non sur la place d'arrêt qui vient d'être refaite. Elle relève également le problème du parcage devant l'abri PC de Fiaugères.

M. le Syndic répond que le parcage est interdit devant l'abri.

5.2 Information sur la construction d'un abri pour les bus scolaires

M. Stéphane Rossier explique que la mise à l'enquête a eu lieu. Les travaux seront effectués d'ici la rentrée scolaire 2014-2015. A la suite de la pose des gabarits de nouveaux essais ont été effectués par les chauffeuses de bus scolaires et il s'avère qu'elles arrivent à manœuvrer en gardant le rond-point. Par souci d'économie le Conseil communal a donc décidé de le maintenir, contrairement aux informations qui ont été données lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2013. Le candélabre restera également sur place et un éclairage sera installé sur l'abri bus.

Mme Gisèle Aebischer demande si la hauteur a été modifiée par rapport aux gabarits posés.

M. Stéphane Rossier lui répond que le bord du toit sera aligné sur le béton. De ce fait la barrière sur le muret va faire office de protection supplémentaire.

5.3 Information sur l'assainissement du ruisseau du Chevillard

M. Yves Currat informe que la mise à l'enquête a débuté dans les communes de La Verrerie et Saint-Martin, les travaux seront réalisés en automne 2014 ainsi qu'une importante coupe de bois.

5.4 Informations sur l'agrandissement du local des pompiers

M. Stéphane Rossier informe que le Conseil communal a mandaté le bureau Borobat SA qui va préparer le dossier pour une demande préalable qui va partir au canton avant la mise à l'enquête officielle.

5.5 La Parole est donnée aux citoyens

M. André Vonlanthen demande s'il est possible d'obtenir des sacs poubelles 17 litres.
M. le Syndic répond que le Conseil communal va étudier cette proposition.

M. Roger Molleyres demande si la commune s'occupe de l'entretien de la passerelle de la Mionna depuis que la ciblerie n'existe plus, car il y a constaté qu'une planche est cassée.

M. le Syndic le remercie et informe que le Conseil communal va effectuer une vision locale.

M. le Syndic rappelle encore que les agriculteurs qui récupèrent le gazon dans la commune ont fait part de réclamations au Conseil communal car ils trouvent d'autres déchets avec le gazon. M. le Syndic informe que si ce problème persiste les agriculteurs vont refuser ces dépôts de gazon et les citoyens devront se rendre à la déchèterie. Il rappelle que les déchets autres que le gazon ne doivent pas non plus être déposés en forêts ou être brûlés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, pour l'intérêt porté au fonctionnement de la commune ainsi que pour la présence de chacun/e ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs pour son engagement dans sa fonction.

M. le Syndic invite cordialement toute la population de Saint-Martin à la fête des 10 ans de la fusion qui se déroulera le 7 juin 2014 au banc de la fusion, selon le tout-ménage qui a été envoyé avec la convocation de l'assemblée communale.

Pour clore la soirée, il lève la séance à 21h35 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 9 mai 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	419'500.90	67'393.40	429'590.00	73'760.00	418'234.55	74'411.35
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	100'118.95		105'700.00		97'859.50	
02	ADMINISTRATION GENERALE	319'381.95	67'393.40	323'890.00	73'760.00	320'375.05	74'411.35
1	ORDRE PUBLIC	121'281.95	96'708.47	123'340.00	88'740.00	134'987.80	114'250.25
10	Police	8'897.15		6'700.00		4'748.45	
12	JUSTICE	2'200.00	101.67	2'500.00		3'349.10	
14	POLICE DU FEU	36'833.40	31'491.10	35'800.00	20'200.00	39'995.55	33'465.05
141	POLICE DU FEU INTERCOMMUNALE	65'115.70	65'115.70	68'540.00	68'540.00	77'785.20	77'785.20
15	MILITAIRE	3'833.70		4'900.00		1'601.80	
16	PROTECTION CIVILE	4'229.30		4'100.00		7'507.70	3'000.00
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	172.70		800.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'197'811.75	90'141.50	1'203'940.00	70'600.00	1'168'186.20	71'679.50
20	ECOLE ENFANTINE	93'667.35		92'900.00		84'995.40	
210	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	679'643.75	6'680.00	686'750.00		656'510.75	
218	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	2'443.80	5'000.00	20'000.00		5'000.00	
219	BUS SCOLAIRE	78'352.50	78'352.50	75'870.00	70'600.00	71'555.50	71'555.50
22	ECOLES SPECIALISEES	139'012.40		147'570.00		142'390.60	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	10'070.55		10'900.00		9'667.20	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	194'621.40	109.00	169'950.00		198'066.75	124.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	178'114.50	20'975.40	182'300.00	20'000.00	165'492.10	20'000.00
30	CULTURE	43'333.35		45'200.00		46'697.35	
33	Places publiques	28'352.60	975.40	28'200.00		26'017.10	
34	SPORT	96'232.55	20'000.00	97'600.00	20'000.00	83'497.55	20'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VAC., MAISONS	10'196.00		11'300.00		9'280.10	
4	SANTE	284'934.85	11'056.00	280'400.00	8'000.00	275'179.00	10'486.95
40	HOPITAUX	13'830.60		15'600.00		14'336.50	
41	HOMES MEDICALISES	180'816.55		166'300.00		174'982.60	
44	SOINS AMBULATOIRES	75'724.50		88'500.00		74'206.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	14'563.20	11'056.00	10'000.00	8'000.00	11'653.40	10'486.95
5	AFFAIRES SOCIALES	424'483.55	5'921.00	358'165.00	5'900.00	331'316.00	8'731.85
54	CRECHES ET GARDERIES D'ENFANTS	54'753.05		16'000.00		20'222.60	
55	INVALIDITE	220'629.65		224'000.00		215'771.60	
56	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCT. DE LOGEMENTS	2'785.70		2'000.00		2'682.20	
58	ASSISTANCE	146'315.15	5'921.00	116'165.00	5'900.00	92'639.60	8'731.85

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	239'719.80	10'032.55	247'410.00	5'000.00	255'722.85	5'239.55
65	TRAFIC REGIONAL	49'162.20	18'347.00	50'900.00	21'000.00	44'808.10	17'907.00
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	406'882.35	364'503.45	371'970.00	344'100.00	398'305.30	331'798.70
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	157'590.25	157'590.25	139'500.00	139'500.00	157'967.95	157'967.95
71	PROTECTION DES EAUX	123'566.85	98'181.20	119'900.00	105'000.00	125'037.10	89'927.05
72	ORDURES MENAGERES	95'215.10	79'742.75	87'100.00	81'350.00	91'206.35	72'134.70
74	CIMETIERE	18'905.75	18'905.75	5'500.00	6'000.00	3'904.00	3'904.00
75	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	2'770.00		1'170.00		1'070.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8'834.40	10'083.50	18'800.00	12'250.00	19'119.90	7'865.00
8	ECONOMIE	63'316.35	69'394.85	57'500.00	67'800.00	59'038.38	63'437.10
80	AGRICULTURE	592.50	391.50	450.00	250.00	911.00	307.50
81	FORETS	58'429.35	69'003.35	52'550.00	67'550.00	53'876.43	63'129.60
83	TOURISME	4'294.50		4'500.00		4'250.95	
9	FINANCE ET IMPOTS	652'896.45	3'288'920.15	569'300.00	3'075'000.00	825'189.15	3'359'927.55
90	IMPOTS	41'109.45	2'414'041.95	48'300.00	2'212'800.00	49'204.90	2'093'905.40
93	PEREQUATION FINANCIERE		269'251.00		269'250.00		251'098.00
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	494'776.70	523'598.85	495'500.00	540'950.00	464'400.60	522'439.95
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS	260'640.45	276'216.00	285'000.00	284'700.00	258'119.45	257'884.25
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		30'974.35	400.00	31'000.00	244.25	30'974.35
943	COMPLEXE COMMUNAL	211'368.80	198'270.00	188'710.00	207'050.00	188'076.65	214'185.35
944	ANCIENNE ECOLE BESENCENS	5'093.60	5'960.00	4'920.00	6'000.00	3'377.35	4'820.00
945	BATIMENT COMMUNAL FIAUGERES	9'406.90	10'050.00	10'170.00	9'200.00	12'604.10	8'900.00
946	BATIMENT EDILITAIRE	8'266.95	2'128.50	6'300.00	3'000.00	1'978.80	5'676.00
99	AUTRES POSTES	117'010.30	82'028.35	25'500.00	52'000.00	311'583.65	492'484.20
	TOTALISATION	4'038'104.65	4'043'393.77	3'874'815.00	3'779'900.00	4'076'459.43	4'077'869.80
	Résultat	5'289.12			94'915.00	1'410.37	

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	36'131.75	50'960.60	92'387.00	40'100.00	19'666.50	45'721.90
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS					132'748.60	29'050.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	10'773.80		400'000.00		253'847.95	
7	PROTECT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	49'776.40	16'686.90	276'000.00	163'900.00	25'720.90	22'490.75
8	ECONOMIE	180'852.75	107'731.65	189'000.00	113'400.00		
9	FINANCE ET IMPOTS	300'000.00		605'000.00		111'460.80	424'050.00
	TOTALISATION	577'534.70	175'379.15	1'562'387.00	317'400.00	543'444.75	521'312.65
	Résultat		402'155.55		1'244'987.00		22'132.10

Véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers

Plan de financement

Achat véhicule neuf + aménagement intérieur
Achat de 4 extincteurs

118'405.80 SFr.
1'296.00 SFr.

Financement

Subvention ECAB acompte 2012
Subvention ECAB acompte 2013
Emprunt bancaire

28'000.00 SFr.
20'398.90 SFr.
71'302.90 SFr.

Totaux

119'701.80 SFr. 119'701.80 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

1.69%

1'205.00 SFr.

Amortissement

15.00%

10'695.40 SFr.

Total des charges

11'900.40 SFr.

Appareils de protection respiratoire pour pour le corps des sapeurs-pompiers

Plan de financement

Matériel de protection respiratoire
Appareil de contrôle pour appareils respiratoires

20'495.60 SFr.
2'412.15 SFr.

Financement

Subvention ECAB acompte 2013
Emprunt bancaire
Amortissement supplémentaire

9'163.10 SFr.
13'697.10 SFr.
47.55 SFr.

Totaux

22'907.75 SFr. 22'907.75 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

1.69% 231.50 SFr.

Amortissement

15.00% 2'054.55 SFr.

Total des charges

2'286.05 SFr.

Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers

Plan de financement

Achat matériel

21'398.60 SFr.

Financement

Subvention ECAB 25%

Participation Le Flon

Participation Saint-Martin

5'270.00 SFr.

8'369.85 SFr.

7'758.75 SFr.

Totaux

21'398.60 SFr.

21'398.60 SFr.

Participation matériel pour le corps des sapeurs-pompiers

CSPI Le Flon / Saint-Martin

<u>Plan de financement</u>	
Achat matériel	7'758.75 SFr.
<u>Financement</u>	
Amortissement supplémentaire	7'758.75 SFr.
Totaux	7'758.75 SFr

Participation stand de tir intercommunal Porsel

Plan de financement

Participation à l'aménagement de la route du stand 6'974.40 SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire

6'974.40 SFr.

Totaux

6'974.40 SFr

Aménagement trottoir rte de la Perrausa et abri de bus sur la route cantonale

Plan de financement

Construction trottoir rte de la Perrausa et abri bus

Arrêt et abri bus

Frais d'honoraires

Divers et imprévus

209'305.80 SFr.

17'613.90 SFr.

31'929.20 SFr.

5'772.05 SFr.

Financement

Emprunt nécessaire

Retour sur liquidités

265'000.00 SFr.

- 379.05 SFr.

Totaux

264'620.95 SFr. 264'620.95 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts

1.69% 4'478.50 SFr.

Amortissement

4.00% 10'600.00 SFr.

Total des charges

15'078.50 SFr.

Construction d'un columbarium et aménagement

Plan de financement

Travaux de génie civil
Achat et pose columbarium
Autorisation, divers et imprévus

9'168.65 SFr.
25'000.00 SFr.
3'690.35 SFr.

Financement

Emprunt nécessaire
Retour sur liquidités

8'130.85 SFr.
29'728.15 SFr.

Totaux

37'859.00 SFr. 37'859.00 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts

0.00%

- SFr.

Amortissement

0.00%

- SFr.

Total des charges

- SFr.

Révision PAL / RCU

Plan de financement

Phase I, adaptation des plans

Phase II, mise à l'enquête

Frais d'honoraires – divers et imprévus

Mise en zone art. 7 RF

15'046.15 SFr.

- SFr.

- SFr.

- SFr.

Financement

Amortissement supplémentaire 2012

Amortissement supplémentaire 2013

3'128.75 SFr.

11'917.40 SFr.

Totaux

15'046.15 SFr.

15'046.15 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts

0.00%

- SFr.

Amortissement

0.00%

- SFr.

Total des charges

- SFr.

Amélioration de pistes forestières

Plan de financement

Travaux de génie civil	163'350.00 SFr.
Frais honoraires	12'719.25 SFr.
Travaux de la corporation forestière	4'783.50 SFr.

Financement

Subventions cantonales et fédérales 60%	107'731.65 SFr.
Crédit d'investissement	70'000.00 SFr.
Amortissement supplémentaire	3'121.10 SFr.

Totaux

180'852.75 SFr. 180'852.75 SFr

Charges financières annuelles

Intérêts	- SFr.
Remboursement du crédit d'investissement sur 10 ans	10.00 % 7'000.00 SFr
Total des charges	7'000.00 SFr

Achat de terrain art. 7 RF

Plan de financement

Achat de terrain, acompte
Frais notaire + divers

300'000.00 SFr.
- SFr.

Financement

Emprunt bancaire 2013

300'000.00 SFr.

Totaux

300'000.00 SFr. 300'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

0.95 % 2'850.00 SFr.

Amortissement (exempté 4 ans)

- % - SFr

Total des charges

2'850.00 SFr

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN SITUATION AU 23 AVRIL 2014

COMPTES DE L'EXERCICE 2013

La commission financière s'est réunie le 9 avril 2014 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Roger Braillard, conseiller communal responsable du dicastère "Finances et impôts, justice, feu, militaire, protection civile" ainsi que de l'organe de révision MCM Conseil S.A. à Granges-Paccot, représenté par Monsieur Stéphane Guillet. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2013 nous ont été expliqués en détail. M. Guillet nous a également fait part des éléments essentiels de son rapport. Il a qualifié la situation financière de la commune comme étant saine.

La commission financière ainsi que Messieurs Buchs et Braillard se sont réunis une deuxième fois le 23 avril 2014 pour passer en revue les comptes 2013 de manière plus approfondie. Lors de ces deux rencontres, la commission financière a pu poser toutes les questions jugées nécessaires. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

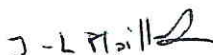
Au vu de sa longueur et de son contenu plutôt technique et légal, il a été décidé de ne plus lire le rapport de l'organe de révision en assemblée. Ce document peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Toutefois, nous estimons nécessaire de vous informer que, dans son rapport, l'organe de révision a affirmé que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 étaient conformes à la loi et a recommandé leur approbation.

Pour notre part, nous tenons à préciser qu'un déficit de l'ordre de CHF 94'915.00 avait été prévu au budget 2013. Finalement, c'est un résultat positif de CHF 5'289.12 au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter des amortissements supplémentaires de CHF 66'262.95 et des attributions à des réserves de CHF 86'908.60, portant le bénéfice réel 2013 à **CHF 158'460.67**.

Un montant de CHF 8'130.85 a été prélevé à la réserve pour le columbarium. Au 31 décembre 2013, le montant des **réserves non-obligatoires** s'élève à **CHF 886'310.60**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2013 tel qu'il est présenté.

Saint-Martin, le 28 avril 2014



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal
et à la Commission financière
de la commune de Saint-Martin

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Saint-Martin, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi.

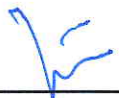
Rapport sur d'autres dispositions légales et d'autres prescriptions juridiques

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de CHF 5'289.12 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 402'155.55.

Granges-Paccot, le 11 avril 2014

MCM Conseil SA



Jacques Ceriani
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)



Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Annexe : Formulaire du Service des communes